

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2023



Nomenclature : 7.2.6
2023/41

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril à 19h00, le conseil municipal de la Ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 5 avril 2023 dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 3

Étaient présent(e)s :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, CASTEL Sylvie, BOGAERD Eric, MINET Denise, DEVILDER Marin, THOREL Mireille, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, LESY Denis, FREMAUX Céline, CARPENTIER Guy, CORNE Adeline, PRZEPIORKA Anne-Marie, ROBIL Raphael, VIAU Gaele, SILVESTRI Antoine, POUILLART Laurent, FIQUET Alain, LEQUIEN Valéry, LEFEBVRE Ludovic, JANVIER Dominique.

Étaient absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s :

ENNIQUE Renaud (pouvoir Nadia COURBEZ), LEPERS Isabelle (pouvoir Marion DUBOIS), LUCHIER Catherine (pouvoir Sylvie CASTEL).

POINT N 22 : Tarification du sanitaire public

Monsieur le Maire rappelle que des sanitaires publics sont en cours d'installation côté parking dans l'un des anciens vestiaires de la salle des fêtes. La pièce qui ouvre sur l'extérieur est transformée pour y installer un bloc sanitaire autonome. La cabine disposera d'un WC en céramique avec distribution de papier hygiénique, d'un lavabo en inox avec distribution automatique de savon et séchage à déclenchement automatique et d'une poubelle.

La cabine sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

Après chaque utilisation, la cabine sera entièrement nettoyée, désinfectée et séchée avant d'être disponible pour une autre utilisation.

Pour faciliter l'accès à ces sanitaires tout en responsabilisant les usagers, Monsieur le Maire propose d'instaurer un tarif modique de 50 centimes.

Un lecteur de cartes bancaires fonctionnant avec ou sans contact permettra l'accès au dispositif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le tarif de 0.5 € pour accéder au bloc sanitaire autonome public.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0



Le Maire
Benjamin DUMORTIER

Le Secrétaire
Anne-Marie PRZEPIORKA



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication